

# DMA - Condamnations

écrit par Marine de la Clergerie | 01/07/2025

Résumé: les sociétés condamnés sur le fondement du DMA

## **Apple: Pratiques de steering**

- [25.03.2024](#): la Commission ouvre une enquête
- [24.06.2024](#): La Commission transmet ses constatations préliminaires à Apple et ouvre une nouvelle enquête pour non-respect du DMA
- [23.04.2025](#): Amende de 500 millions d'euros

## **META: le modèle «consentir ou payer»**

- [25.03.2024](#): la Commission ouvre une procédure contre Meta sur la conformité du modèle «Pay or Consent» à l'article 5§2 du DMA, qui exige des contrôleurs d'accès qu'ils obtiennent le consentement des utilisateurs lorsqu'ils ont l'intention de combiner ou d'utiliser de manière croisée leurs données à caractère personnel dans différents services de plateforme essentiels
- [01.07.2024](#): La Commission envoie des constatations préliminaires à Meta concernant son modèle «payer ou consentir» pour violation du DMA
- [23.04.2025](#): Amende de 200 millions d'euros

**Contact:** Marine de la Clergerie ([contact@mdc-avocat.fr](mailto:contact@mdc-avocat.fr), [www.mdc-avocat.fr](http://www.mdc-avocat.fr), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel.